

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2022-357
Référence Nomenclature n°3.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement Territorial

Service en charge : Urbanisme, Economie de Proximité, Projets Urbains, Foncier, Habitat, Logement

Objet : Vente de la parcelle cadastrée Section AE Numéro 943 au profit de M. Makhlouf BOUSBAINE et de Mme Ouardia GHERBI – 44 Rue de la République

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1,

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L3221-1,

Vu l'estimation des Domaines n°2021-42095-40885 en date du 19 novembre 2021,

Vu le courrier du service des Domaines en date du 14 octobre 2022 qui proroge la valeur vénale fixée par l'avis n°2021-42095-40885 en date du 19 novembre 2021,

Considérant la demande formulée par M. Makhlouf BOUSBAINE et Mme Ouardia GHERBI quant à se porter acquéreurs de la parcelle cadastrée Section AE Numéro 943 pour une surface de 314,00 m² située 44 Rue de la République,

Considérant les échanges entre M. Makhlouf BOUSBAINE et Mme Ouardia GHERBI et la Ville de Firminy quant à la cession de ladite parcelle,

Considérant que la parcelle cadastrée Section AE Numéro 943 qui n'est plus bâtie exception faite de deux abris voitures ne présente pas un intérêt particulier au regard des projets communaux,

Considérant que ladite parcelle est située en zone UA du PLU,

Considérant que ladite parcelle est située en zone bleue du Plan de Prévention des Risques Miniers,

Considérant que le Service des Domaines a été saisi pour avis, et qu'au regard des contraintes affectant le terrain (risque minier), l'estimation opérée est de 50,00 €/m²,

Considérant qu'au regard de la surface à céder, la cession sera opérée au prix de 15.700,00€,

Considérant que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2022-357
Référence Nomenclature n°3.2

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la cession par la Ville de Firminy aux conditions ci-avant explicitées de la parcelle située 44 Rue de la République et cadastrée Section AE Numéros 943 pour une superficie de 314,00 m² au profit de M. Makhoulf BOUSBAINÉ et de Mme Ouardia GHERBI, et ce au prix de 50,00 €/m² soit pour la surface considérée au prix de 15.700,00 €,
- Dire que la recette afférente sera affectée au chapitre correspondant du Budget de la Ville,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix des membres prenant part au vote,

27 Voix Pour,
6 Contre (liste Ensemble Pour Firminy),
1 Abstention (liste l'Elan Citoyen),

- **APPROUVE** la cession par la Ville de Firminy aux conditions ci-avant explicitées de la parcelle située 44 Rue de la République et cadastrée Section AE Numéros 943 pour une superficie de 314,00 m² au profit de M. Makhoulf BOUSBAINÉ et de Mme Ouardia GHERBI, et ce au prix de 50,00 €/m² soit pour la surface considérée au prix de 15.700,00 €,
- **DIT** que la recette afférente sera affectée au chapitre correspondant du Budget de la Ville.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Firminy, le 05 décembre 2022



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU LUNDI 05 DECEMBRE 2022

Objet : Vente de la parcelle cadastrée Section AE Numéro 943 au profit de M. Makhlouf BOUSBAINE et de Mme Ouardia GHERBI – 44 Rue de la République

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 29 Novembre 2022, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Lundi 05 Décembre 2022 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe (à partir de 18h14), Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18h10), M. CHANUT Robert (à partir de 18h20), Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, Mme BERTOLETTI Christiane (à partir de 18h32), M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 19h58), M. PETIT Marc, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

M. CHALAND Christophe (jusqu'à 18h14) à M. MADO Patrick, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18h10) à Mme PINEL ROCHE Arlette, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18h20) à M. ROBERT Loïc, M. ZEDDA Marc à Mme CAMOSSO Jacqueline, Mme BERTOLETTI Christiane (jusqu'à 18h32) à Mme MOUNIER Béatrice, Mme CREGO Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia, M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 19h58) à M. CELLE Denis, Mme PORTAILLER Chantal à M. LEVET Vincent, Mme PERRON Julie à Mme TAING Claire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAMOSSO Jacqueline.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	28
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

